

ANNEE 2022

SEANCE PUBLIQUE  
DU 14 DECEMBRE 2022

Délibération n°

2022087

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 15/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 23

Vote : 23  
Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 064-216401000-20221214-2022087-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY, Cédric BRESAC (arrivé à 19h05), Arnaud PAVLOVSKY (arrivé à 19h10).

Mmes Valérie RECART, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECART), Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie ROSPIDE).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

### O.J n°6 : Décision Modificative n°2 Budget annexe du CLSH

Rapporteur : Monsieur Yannick BASSIER, adjoint délégué aux Ressources Humaines et aux finances

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ Dépenses de fonctionnement :

chap	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
011	Charges à caractère général	6068 Autres matières et fournitures	+ 250,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413 Personnel non titulaire	+ 1 300,00 €
<b>TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement</b>			<b>+ 1 550,00 € Soit 413 428.30 €</b>

▪ **Recettes de fonctionnement :**

chap	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Charges de gestion courante	7552 Déficit du BA par le budget général	+ 1 550,00 €
<b>TOTAL D.M Recettes de fonctionnement</b>			<b>+ 1 550,00 € Soit 413 428.30 €</b>

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- Les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 14 décembre 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

